

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS

Mandat 2011/2014.

Rapport de prospective

Présidente : Sophie Duchesne
Laurinda Abreu
Joël Biard
Françoise Briquel-Chatonnet
Olivier Buttner
Jacques Crémer
Carole Dornier
Laurent Dousset
François Dubet
Benoit Fliche
Marie-Odile Goulet-Cazé
Virginie Guiraudon
Carl Havelange
Agnès Labrousse
Cédric Lomba
Yvon Merlière
Christine Nougaret
Marco Panza
François Pellegrino
Alice Rouyer
Katheline Schubert
Philippe Soulier
Rossana Vaccaro
Cécile Vidal

Le CNRS et en son sein l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) doivent actuellement faire face à la transformation du paysage institutionnel de l'enseignement et de la recherche en France. La volonté de faire des universités des opérateurs de recherche à part entière, dotés de politiques scientifiques indépendantes, constitue un enjeu essentiel de ce changement. De plus, cette mutation survient alors qu'une crise économique profonde engendre des réductions budgétaires importantes dans le secteur public et impose plus que jamais à ses acteurs d'utiliser au mieux les deniers publics. Dans ce contexte, la notion « d'économie de la connaissance » a peu à peu pris le pas sur celle de « société de la connaissance » et la valorisation et le transfert prennent le pas désormais sur la production primaire des connaissances dans les projets des autorités publiques. Les sciences de l'homme et de la société (SHS) en particulier peinent à faire valoir les raisons pour lesquelles il importe de continuer à les soutenir malgré le rôle fondamental qu'elles jouent pour aider à comprendre les transformations importantes qui marquent le début de ce siècle. Ainsi le texte préparatoire de la Stratégie nationale de recherche ne fait pas la part belle aux SHS¹, pas plus d'ailleurs que les grands défis de la programmation européenne d'Horizon 2020² dont il s'inspire, et le dernier avis de la Cour des comptes sur l'InSHS a mis en question la pertinence de carrières à temps plein et à vie consacrées à la recherche dans ce domaine³.

Le Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS vise, avec ce rapport de prospective, à dissiper les incompréhensions qui pèsent sur les disciplines qu'il représente. Ce conseil est une instance représentative de l'ensemble des personnels titulaires de la recherche en sciences de l'homme et de la société en France : ingénieurs et techniciens, chercheurs et enseignants-chercheurs, à parité élus et nommés, et appartenant à toutes les institutions et les disciplines des sciences de l'homme et de la société. Il veut faire valoir les raisons pour lesquelles la recherche en SHS doit faire l'objet d'un investissement public renouvelé et proposer les grandes lignes de ce que devrait être une politique scientifique adaptée à ces disciplines, en insistant sur le rôle que le CNRS, et au premier chef l'InSHS, devraient prendre dans la coordination nationale de la stratégie de recherche en SHS.

¹ *Les enjeux de la recherche sur les 8 grands défis de société*, document préparatoire du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, v.18, 17 avril 2013. Voir aussi les réponses de l'Alliance Athena à ce document et plus particulièrement le texte « Elément pour l'agenda stratégique de la recherche. Présentation, diagnostic, propositions », daté de juin 2013, tout entier consacré à expliquer pourquoi les SHS doivent faire l'objet de plus d'investissement public.

² <http://www.eurosfair.prdd.fr/horizon2020/commission/index-02.php>

³ <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Sciences-humaines-et-sociales-au-CNRS>

Utilité et diversité de la recherche en sciences de l'homme et de la société

Le progrès des connaissances constitue un outil essentiel pour comprendre les évolutions des sociétés humaines, lesquelles semblent aujourd'hui particulièrement rapides et profondes. En faisant reculer l'ignorance, les SHS sont, comme les autres sciences, au service de la société. Comme elles et sans doute de façon plus visible encore, elles procèdent de la mise en question, du doute systématiquement adressé à ce qu'on croit savoir ; leur dimension critique, appliquée aux questions portées par les hommes et les sociétés dans le monde, est indispensable non seulement pour accroître, actualiser et modifier la connaissance, mais aussi pour alimenter le processus démocratique. Elles rendent compte des transformations qui bouleversent le monde et ce faisant, sont des atouts indispensables à la décision tant il est vrai qu'on ne peut agir de façon pertinente que sur ce qu'on connaît bien.

Les SHS jouent de plus un rôle fondamental qui leur est propre : celui de produire les connaissances nécessaires pour former les citoyens et, parmi eux, les futurs décideurs ; de fournir de quoi faire d'eux des êtres cultivés et raisonnables, possédant les outils logiques et philosophiques, les connaissances historiques, littéraires, sociologiques et économiques, ainsi que les sensibilités et cultures artistiques nécessaires au développement de leurs capacités analytiques, réflexives et critiques⁴. Les méthodes des SHS sont un vecteur essentiel pour que chacun puisse se situer aux différentes échelles de l'espace et du temps, et dans ses rapports aux autres, passés, présents et futurs.

C'est pourquoi l'utilité sociétale des SHS ne peut pas s'apprécier seulement au travers de recherches particulières et appliquées, et de la valorisation qu'on peut en escompter. Financées sur fonds publics, elles sont au service de la société et, en tant que telles, doivent être sollicitées, notamment par les pouvoirs publics, pour aider à la compréhension de phénomènes particuliers, pour faciliter des adaptations, accompagner des changements, voire donner lieu à des développements monnayables. Mais elles ne peuvent répondre efficacement à ces demandes qu'à la condition de se nourrir en permanence de l'accumulation de travaux fondés d'abord et avant tout sur la curiosité et la quête de savoir. Le progrès des connaissances suppose de n'avoir pas les yeux rivés sur ce que l'on veut trouver et de savoir être réactif aux accidents du chemin. Le mot « sérendipité » – traduction directe de l'anglais *serendipity* – tente ainsi de rendre compte de cette dynamique si particulière à la recherche qui fait du hasard un ingrédient essentiel, dont ne disposent que ceux qui ont la liberté de formuler et reformuler au fil de leurs travaux les questions qu'ils se posent.

Pour autant, par-delà cette vocation commune à la construction et à la transmission d'un regard réflexif et critique de la société sur elle-même et la formation des citoyens, les sciences de l'homme et de la société se caractérisent par leur diversité : la diversité des thèmes dont elles traitent, des approches qui sont les leurs, des acteurs qu'elles rassemblent. C'est vrai en particulier dans le contexte français où les humanités et les sciences sociales sont associées depuis la création du CNRS. Cette diversité rend difficile un discours unique sur ces disciplines ; elle rend également inappropriée l'application d'une politique scientifique uniforme. Certes la diversité n'est pas propre aux SHS. Les disciplines scientifiques en général sont diverses et devraient faire l'objet de politiques différenciées : les mathématiques ou les sciences de l'univers n'ont évidemment pas les mêmes besoins, pour assurer leur créativité et leur productivité, que la biologie ou la chimie. Mais les SHS sont très, trop souvent considérées comme un tout, alors même que l'InSHS regroupe des disciplines aussi diverses que l'archéologie, la philosophie, la philologie, l'histoire, la géographie, la linguistique, la logique, l'économie, le droit, la sociologie, la science politique ou encore l'anthropologie, pour n'en citer que quelques-unes ; toutes disciplines qui connaissent des formes de scientificité et requièrent des conditions de mise en œuvre très différentes les unes des autres, ne serait-ce que parce qu'elles

⁴ Cette responsabilité des SHS est largement développée dans le récent rapport de la *commission on social sciences and humanities* de l'*Academy of Art and Sciences*, intitulé « *The Heart of the Matter. The Humanities and Social Sciences for a vibrant, competitive and secure nation* ». http://www.humanitiescommission.org/pdf/hss_report.pdf.

reflètent la diversité de l'expérience humaine qu'elles étudient. Le CNRS, en tant qu'opérateur national de recherche en SHS, parce qu'il rassemble l'ensemble des disciplines scientifiques, est particulièrement bien placé pour travailler à faire vivre cette diversité.

Cela suppose que l'interdisciplinarité, affichée comme un axe fort de la politique du CNRS, soit valorisée autant quand elle concerne les SHS entre elles que dans les collaborations entre les disciplines de SHS et les autres disciplines. Une interdisciplinarité réelle ne peut se fonder que sur des disciplines fortes. Souhaiter que les SHS contribuent aux recherches sur la santé ou sur l'environnement par exemple, suppose de préserver la force et l'autonomie de chacune des disciplines concernées, qu'il s'agisse de la sociologie, de l'histoire, de l'archéologie ou encore de l'économie. Cela nécessite aussi que ces collaborations se fassent sur un pied d'égalité avec les sciences expérimentales et que les programmes de recherche soient conçus en commun. Les SHS doivent être partie prenante de la définition des programmes plutôt que destinées à faciliter l'acceptation sociale de projets pensés sans elles, et l'échange avec les sciences expérimentales doit être réciproque. La sérendipité est aussi nécessaire aux sciences de l'homme et de la société qu'à toute autre discipline et l'horizon des recherches doit rester ouvert pour les SHS comme pour les disciplines auxquelles elles collaborent.

Plaider pour la préservation et le développement des sciences de l'homme et de la société aujourd'hui en France ne va pas de soi. Dans les universités, la situation s'est fortement dégradée, et c'est particulièrement vrai dans les universités à dominante en sciences de l'homme et de la société où le taux d'encadrement des étudiants est le plus bas⁵. Les enseignants-chercheurs peinent à préserver du temps de recherche tant les charges d'administration d'une part et le nombre d'étudiants d'autre part, pèsent sur leur activité. Du côté du CNRS, les effectifs continuent de baisser en SHS en particulier : des mathématiques à la science politique, le CNRS propose 623 postes/an, en moyenne, depuis 2003, répartis entre les instituts et sur dix ans, et les SHS cumulent 53 postes de retard sur les autres⁶. Pendant des années, les départs en retraite n'étaient même pas remplacés. Depuis 4 ans, ils le sont en théorie, à l'InSHS comme dans les autres instituts. Mais le reste des départs, soit 15% en moyenne de l'ensemble des départs de personnels de l'organisme, ne l'est pas. Pour 80 postes ainsi perdus par le CNRS en 2013, 22 proviennent de SHS, soit nettement plus que les 15% des effectifs que représente l'institut⁷. En 10 ans, les effectifs d'ingénieurs et techniciens de la Branche d'activité professionnelle spécialisée dans les méthodes des SHS (BAP D) ont également rapidement diminué (100 postes perdus entre 2002 et 2012)⁸.

Etant donné la situation d'appauvrissement qu'elles connaissent depuis un certain temps et le contexte économique difficile qui ne permet pas d'espérer à court terme un renversement radical en matière de financement public, comment faire en sorte de mieux organiser la recherche dans les disciplines de SHS pour optimiser les ressources qui leur sont allouées ? **Pour le CSI, cela suppose de mieux tirer parti de la diversité des métiers de la recherche qui caractérise le système français d'ESR, de confier au CNRS un rôle ambitieux dans la coordination à l'échelle nationale de l'effort de recherche dans ces disciplines et d'en finir avec toute une série de normes inappropriées qui pèse sur l'activité des acteurs engagés dans le processus de recherche.**

⁵ Cf. les conclusions de l'étude récemment publiée par KPMG : <http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Press-releases/Pages/Un-etudiant-universite-coute-en-moyenne-8000-euros-par-an-a-Etat.aspx>

⁶ Notons qu'en parallèle, le nombre de candidats aux concours de chargés de recherche a doublé en 10 ans.

⁷ Chiffres annoncés lors de la séance du Conseil scientifique du CNRS par le directeur général délégué à la science, Joël Bertrand, le 27 mai 2013.

⁸ *Rapport sur les métiers de la BAP D au CNRS*, coordonné par Damien Cartron pour l'OMES, dec. 2012, p.7. <http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/omes/documents/pdf/Etude-BAP-D-2012.pdf>

Mieux tirer parti de la diversité des statuts et des métiers de la recherche en France en SHS

La complémentarité des statuts des personnels de la recherche, des chercheurs et des enseignants-chercheurs (EC), mais aussi des ingénieurs et techniciens (IT), des doctorants et des post-docs (D, post-D), est une des spécificités voire une force du système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) en France. Elle a ses avantages en particulier dans une organisation comme la nôtre qui se caractérise d'un côté par la possibilité offerte à tout bachelier d'accéder à l'enseignement supérieur, de l'autre par un financement privé et caritatif (ou par fondations) faible : l'essentiel de l'effort de recherche porte sur le budget de l'Etat. Ces deux aspects – démocratisation de l'université et financement public – sont d'ailleurs particulièrement accentués en SHS. En conséquence, les contraintes qui pèsent sur la disponibilité des EC sont considérables. Cette situation rend nécessaire, pour garantir une production scientifique soutenue, la coexistence de carrières qui sont plus largement dédiées à la recherche, comme celle des personnels des EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique) et du CNRS en particulier. Par ailleurs, le financement public de l'ESR dans notre pays impose des grilles de salaires qui rendraient les carrières scientifiques bien peu attractives si, en contrepartie, les personnels ne bénéficiaient pas de la sécurité de l'emploi à un âge relativement jeune. Le maintien d'un niveau élevé de candidatures et de recrutements au CNRS de chercheurs étrangers (près du tiers) est bien un signe du maintien de l'attractivité de ces carrières en France.

L'efficacité du système français d'ESR repose donc sur l'articulation entre ces différents acteurs de la recherche que sont les ingénieurs, les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les doctorant.es et post-doctorant.es. Les premiers, les IT, garantissent, y compris en SHS, un haut niveau de compétence technique et de suivi dans la mise en œuvre des programmes, la transmission et la préservation des données de la recherche. Très majoritairement agents du CNRS, parfois de l'université ou d'autres organismes, ils travaillent en réseaux de métiers qui dépassent les institutions, se forment en permanence et contribuent à une actualisation technologique et méthodologique, particulièrement nécessaire en ces temps de révolution numérique, d'intégration européenne et de mondialisation des financements et réseaux de la recherche⁹. Ils assurent aussi une présence nécessaire, au quotidien, dans les laboratoires. Les chercheurs des organismes de recherche, au CNRS mais aussi à l'Institut national d'études démographiques (INED), à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ou encore au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) par exemple, ont la disponibilité de conduire les projets de recherche qui requièrent le plus de temps et de régularité : terrains éloignés et/ou présence *in situ* de longue durée, collecte extensive et constitution de données, travail de longue durée sur des matériaux de tous ordres, textuels, archivistiques, archéologiques par exemple, mais aussi pour se mettre à l'unisson du rythme particulier nécessaire à la sérendipité. Leur statut leur permet aussi de prendre en charge l'animation dans la durée des collectifs de recherche dans des disciplines où, pour beaucoup d'entre elles, la recherche est souvent une activité individuelle.

Les enseignants-chercheurs, quant à eux, doivent faire face à un temps de recherche très morcelé car partagé entre les activités d'enseignement et de recherche, auxquelles s'ajoutent des tâches d'encadrement et d'administration de plus en plus chronophages. Toutes ces tâches contraignent fortement les plannings de recherche et rendent plus ardue l'inscription dans des programmes d'appels à projet aux temporalités de plus en plus brèves. Mais les travaux des enseignants-chercheurs s'inscrivent dans l'interaction féconde du questionnement pédagogique et de la quête de connaissance.

⁹ En fonction de leurs compétences et de leurs qualifications, de leurs expériences et de leurs réseaux professionnels, techniciens, ingénieurs d'étude et ingénieurs de recherche forment la cheville ouvrière des programmes de recherche. Non seulement ils sont à même d'en garantir le déroulement et la validité techniques dans la durée, mais ils sont souvent (en particulier les IR) à l'initiative de nouveaux questionnements et de nouveaux outils de traitement des données, mieux adaptés aux problématiques des chercheurs. De ce fait, ils participent à l'émergence de nouvelles manières de concevoir et de pratiquer la recherche, de la collecte au traitement et à l'interprétation des faits.

La confrontation permanente avec le public étudiant oblige à un élargissement du point de vue, elle nécessite la capacité de justifier plus directement l'impact sociétal des travaux que l'on mène. Cependant, l'injonction croissante poussant à développer des filières courtes strictement professionnalisantes et l'érosion des effectifs d'étudiants intéressés par des métiers de la recherche fragilisent encore plus ce versant statutaire de leur activité. A ces trois catégories de personnels, il convient d'ajouter les doctorant.es (voire de nos jours les post-doctorant.es) qui participent activement aux activités scientifiques des unités tout en travaillant à leurs thèses, lesquelles, en SHS, constituent le plus souvent des travaux de référence. L'articulation du travail de tous ces acteurs confère à la recherche française en sciences de l'homme et de la société une grande richesse de points de vue et de compétences, dont la complémentarité s'avère particulièrement féconde pour le travail de recherche.

Mais considérer qu'il est nécessaire de conserver cette diversité de statuts ne signifie pas pour autant revendiquer le *statu quo*. Au contraire : pour tirer vraiment parti de leur complémentarité, il est indispensable d'en analyser les dysfonctionnements, à commencer par les rigidités qui séparent, voire opposent ces statuts. Il faut élargir et multiplier les passerelles, afin que les personnels puissent évoluer au mieux de leurs capacités et de leurs intérêts. Les règles de la comptabilité publique, fondée sur l'autonomie des budgets de chacune des institutions intervenant dans l'ESR, contribuent à les mettre en compétition de sorte que les procédures de recrutement censées assurer des formes de circulation entre les corps professionnels ont bien peu d'effets. Ainsi les concours directeur de recherche, ouverts en principe aux universitaires, sont dans les faits largement dédiés à la promotion des chercheurs dès lors que le coût d'un recrutement extérieur pèse lourdement sur les capacités budgétaires de l'organisme ; ceci sans parler des règles nouvelles introduites par l'application d'un plafond d'emploi au CNRS. Le recrutement très largement majoritaire des directeurs de recherche dans le corps des chargés est également le résultat de la faiblesse des possibilités de progression et d'amélioration de la rémunération des chercheurs ; ceux-ci tendent à considérer le concours DR comme un concours interne d'avancement dans leur carrière et non comme un niveau autonome de recrutement. Réciproquement, dans certaines disciplines, les chercheurs qui souhaitent postuler comme maître.sse de conférences voire professeur.e se voient généralement écartés par des commissions qui redoutent – à raison¹⁰ – que le poste que ces chercheurs occupent ne soit pas remis au concours. Ce cloisonnement entre deux statuts aussi proches – chercheurs et enseignants-chercheurs – entretient entre eux des incompréhensions qui s'accroissent en période d'austérité et de dégradation, avérée, des conditions de travail. Les tensions qui en résultent sont clairement dysfonctionnelles, surtout dans un système national aussi petit à l'échelle globale. Au contraire, les passerelles et la circulation entre statuts doivent permettre de consolider les collectifs de recherche. Elles doivent permettre une synergie plus importante de l'ensemble des personnels sur des programmes lourds et le partage des responsabilités qui engagent l'équipe ; elles doivent favoriser l'articulation recherche/enseignement, la fonction de « pépinière de recherche » des UMR et des Ecoles doctorales ; elles doivent pérenniser des compétences et des patrimoines de savoirs au sein des équipes en les soustrayant aux aléas des recrutements.

Il semblerait donc opportun de revoir les décrets qui régissent les concours de recrutement aux métiers de chercheur/se et d'EC. Cependant, les passerelles entre les corps des chercheurs, des enseignants chercheurs et des ingénieurs doivent d'abord et avant tout passer par un accroissement réel des possibilités d'accueil, provisoire mais sur une durée conséquente, des uns dans les autres. L'accueil en délégation des enseignants chercheurs au CNRS constitue à cet égard un dispositif clef. Par-delà la question des procédures d'attribution de ces délégations, qui restent insatisfaisantes, c'est leur nature surtout, le fait qu'elles sont trop brèves et insuffisamment rattachées à des projets de recherche et des équipes, qui pose problème. Une seule année, même renouvelable, n'est pas propre à donner aux enseignants chercheurs les moyens de mener à bien des projets de recherche qui requièrent de la disponibilité, surtout quand la demande de renouvellement doit être déposée alors que l'année de

¹⁰ A raison puisque seuls les départs en retraite sont remplacés, au CNRS, pas les autres départs. Une politique qui permet une diminution lente mais régulière du nombre de chercheurs.

délégation vient à peine de commencer et que la réponse intervient au contraire à la veille de reprendre les cours. Cela ne leur permet pas de se consacrer pleinement à un projet de recherche.

Pour ce faire il faut instaurer des accueils en délégation sur plusieurs années, en lien étroit avec un projet de recherche et une équipe qui constituerait le meilleur environnement pour le réaliser. De ce fait, il ne devrait pas y avoir de pression pour que la délégation ne s'effectue que dans une équipe de l'université où travaille le/la candidat.e : le choix de l'UMR ne devrait répondre qu'à des critères scientifiques de collaboration. Moyennant quoi la décision d'accueillir le/la enseignant.e chercheur/se nécessiterait, en plus de l'aval du Conseil scientifique de son université, celui de la section compétente du Comité national de la recherche scientifique. Réciproquement, il faudrait créer des postes d'accueil à l'Université, sous forme de détachements de plusieurs années, pour des chercheurs qui souhaitent se consacrer plus largement à l'enseignement, voire envisagent de candidater sur un poste d'EC. De façon similaire, les accueils pour quelques années d'ingénieur.e dans le corps des chercheurs, qui se pratiquaient autrefois couramment, que ce soit ou non en préparation d'une demande de changement de corps, devraient être réactivés, et la réciproque instituée ; tout comme les détachements qui donnent la possibilité à de jeunes enseignants du secondaire de terminer une thèse et qui constituent eux aussi une forme d'ouverture du corps des chercheurs intéressante. D'autant qu'en histoire ou dans les humanités, ceux qui veulent s'engager dans la voie de la recherche commencent généralement par présenter les concours de l'enseignement qui demeurent une condition d'accès aux fonctions de maître.sse de conférences pour certaines sections du CNU.

Toutes les formes d'assouplissement des frontières entre les statuts particuliers régissant les corps des personnels de la recherche sont à favoriser. L'expérience de ces dernières décennies montre que le statut de chercheur/se et d'IT à plein temps et à vie est un élément nécessaire, dans le système qui est le nôtre, à la recherche en SHS. Mais le système fonctionne d'autant mieux que les chercheurs ont la possibilité de se réorienter et que la disponibilité pour chercher existe réellement pour leurs collègues enseignants-chercheurs et ingénieurs. Toutes les dispositions qui pourront être prises en ce sens supposeront qu'on se donne les moyens d'étudier sérieusement les modalités de ces allers retours, tant pour ce qui concerne le remplacement des personnels pendant leur absence (en particulier pour les EC) que les conditions de retour. Notons par ailleurs que ces passerelles, et notamment les accueils d'enseignants chercheurs dans les organismes, ne sont pas là pour se substituer aux aménagements que les universités doivent faire afin d'améliorer les conditions dans lesquelles les EC se consacrent à la recherche ; et notamment, l'attribution, qui devrait être suffisamment fréquente, d'années sabbatiques et de décharges d'enseignement pour les responsabilités en matière d'encadrement des études mais aussi de la recherche (coordination de programmes, gestion de contrats, direction et co-direction des UMR par exemple) qu'assument les enseignants-chercheurs. Cet aspect pourrait d'ailleurs être intégré à la contractualisation entre les universités et les organismes, dans le cadre de la politique de site, de même qu'il faudrait y prendre en compte les services d'enseignement offerts par les chercheurs et les ingénieurs et techniciens.

Tirer vraiment parti de la complémentarité des catégories de personnels de la recherche, ce n'est pas seulement assouplir la circulation entre elles, c'est aussi en contrepartie renforcer la spécificité de chacune d'elles, recentrer chacune sur ses missions principales pour qu'elle puisse s'en acquitter au mieux. Cela peut supposer, en particulier, de limiter les charges d'enseignement des chercheurs¹¹. S'il est souhaitable qu'un.e chercheur/se enseigne un peu, à la fois pour contribuer à la transmission des connaissances qu'elle/il constitue et pour mettre sa démarche de recherche plus complètement à l'épreuve des questions et de la critique, il faut néanmoins conserver ce qui fait la

¹¹ Selon les données de la base RIBAC (Recueil d'Informations pour un oBServatoire des Activités de reCherche en SHS) que renseignent tous les chercheurs CNRS relevant de SHS, 802 d'entre eux ont enseigné en 2011, sur 1762, soit 45,5%. Mais leur investissement dans l'enseignement est très variable : 40% d'entre eux ne dispensent qu'un seul cours contre 74 chercheurs qui donnent plus de 5 cours par an. Ajoutons qu'il faudrait peut-être dans ce cas chercher des solutions pour les disciplines dans lesquelles il n'y a pratiquement plus d'enseignants-chercheurs, et où les enseignements sont nécessairement dispensés par des chercheurs, comme en archéologie.

force de son statut, à savoir la disponibilité. Or celle-ci est déjà bien entamée par l'évolution du financement de la recherche par appel à projet et la multiplication des formes d'évaluation auxquelles il se soumet, en particulier comme évaluateur et comme évalué. Les enseignements qu'un.e chercheur/se accepte ne doivent pas le/la mobiliser tout au long de l'année ni peser sur les créations de postes universitaires. Préserver la disponibilité des chercheurs suppose de limiter aussi les autres activités dont les chercheurs sont conduits à s'acquitter en dehors de la recherche, comme certaines formes de consulting ou de valorisation dont l'attractivité est liée à la rémunération supplémentaire qu'elles apportent dans un contexte où les salaires, eu égard à la qualification requise, sont devenus particulièrement bas. Si toutes les contributions au dynamisme de l'économie sont les bienvenues en période de crise, cela ne doit pas se faire au détriment de la mission fondamentale des chercheurs qu'est la production de connaissances. A l'inverse, il faudrait envisager que les responsabilités collectives – responsabilité d'équipe, suivi des doctorant.es, organisation des séminaires, accueil des invités, etc. – soient explicitement considérées comme faisant partie des obligations statutaires des chercheurs. Du côté des IT, la pression constante sur les postes peut porter atteinte à leurs qualifications et leurs compétences : des IT de la BAP F (branche d'activité professionnelle documentation) ou D (SHS) se retrouvent ainsi parfois amenés à pallier le défaut d'encadrement administratif et financier des unités. Il faut les en protéger, là encore, afin de tirer pleinement parti du potentiel recherche dont nous disposons, et pour cela, doter correctement les unités en IT de la BAP J (gestion), que ce soit par le CNRS ou par l'Université¹².

Sans entrer ici dans les questions d'organisation de l'évaluation, on observera seulement que l'effort pour recentrer les différentes catégories de personnels de la recherche sur le cœur de leur activité devrait avoir des conséquences sur leur évaluation. Ce que nous voulons signaler, c'est l'importance qu'il y a à bien distinguer entre l'évaluation de la recherche que chacun a vocation à produire, même si c'est dans des proportions et selon des modalités différentes et complémentaires suivant le statut qui est le sien, et le contrôle de l'activité. Le contrôle de l'activité, plus que légitime pour des fonctionnaires, est fondamentalement différent de l'évaluation substantielle du travail de recherche. Sans doute aurait-on beaucoup à gagner à les dissocier clairement : d'un côté on enregistre et on vérifie ce que l'agent déclare avoir fait au cours d'une période de temps, ce qui peut se faire rapidement et donc relativement souvent; de l'autre, on attend de la part des évalués un travail de réflexion sur leur trajectoire et leur production scientifique et de la part des évaluateurs, une lecture approfondie des travaux de leurs collègues et une délibération collégiale sur leur contenu. Préserver une évaluation de qualité nécessiterait sans doute d'en espacer le rythme. Une évaluation scientifique substantielle à l'occasion du rapport quinquennal remis par l'unité de recherche suffirait largement à produire les effets attendus à travers l'écriture du rapport et la transmission des avis de la section d'évaluation, à savoir aider le/la chercheur/se à orienter au mieux l'évolution de ses travaux. Pour le reste, la déclaration annuelle détaillée des activités par chaque chercheur/se dans le formulaire Ribac suffirait à la section pour vérifier qu'elle/il s'acquitte correctement de ses missions.

¹² Limiter le temps consacré aux activités produisant des revenus complémentaires est un problème qui se pose aussi pour les ingénieurs. Mais se pose alors la question de la mesure quantitative et qualitative des activités I&T contribuant directement à la recherche, telle que peut en rendre compte la procédure RIBAC pour les chercheurs par exemple.

L'InSHS, opérateur de recherche et acteur majeur d'une stratégie nationale pour les SHS

Dans un système d'ESR où la recherche en sciences de l'homme et de la société est répartie entre de nombreuses universités, quelques organismes de recherche spécialisés et le grand EPST qu'est le CNRS, ce dernier a vocation à développer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour les SHS. Si l'on considère ces différents acteurs comme équivalents, comme tend à le faire penser leur regroupement au sein d'une « Alliance », une fois de plus on ne tire pas pleinement parti de leurs différences et de leur complémentarité. Confier à une structure *ad hoc* le rôle de « faciliter la mise en cohérence des stratégies de recherche des universités, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche »¹³ revient d'abord à ajouter une couche au millefeuille institutionnel dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il rend l'activité de recherche de plus en plus difficile. De plus, les décisions prises par ce type d'acteur, en l'occurrence l'Alliance Athena, le sont au sein d'un directoire qui est loin de représenter l'ensemble des personnels de la recherche et dont la composition relève de la nomination et de la cooptation. Le CNRS et ses instituts, au contraire, ont pour caractéristique que leurs directions peuvent décider en s'appuyant sur les différentes composantes du Comité National de la recherche scientifique, lequel rassemble dans les sections et les conseils scientifiques plus de mille personnes appartenant à toutes les institutions et les catégories de personnel de la recherche, mêlant nommés et élus. Ce « parlement de la recherche » comme on l'appelle parfois, permet aux responsables du CNRS comme à ceux de l'InSHS de nourrir leurs décisions de la connaissance la plus fine de ce qui se fait dans les unités de recherche. Le CoNRS confère au CNRS, le cas échéant – c'est-à-dire, si la direction prend le soin de le consulter et de tenir compte de ses avis – une dimension collégiale qui sied particulièrement à la politique scientifique.

Mettre en œuvre une stratégie nationale pour un secteur comme celui des SHS notamment, ne devrait pas surtout se traduire par du pilotage en fonction de priorités définies loin des laboratoires. Cela devrait d'abord et avant tout viser à créer les conditions favorables à une recherche 'libre'¹⁴. Au lieu de contribuer à ce type de pilotage, l'InSHS devrait faire en sorte que les chercheurs, les enseignants chercheurs et les ingénieurs puissent laisser libre cours à leur créativité, individuellement et collectivement, qu'ils aient les moyens de suivre leurs intuitions, de les réaliser puis de les valoriser. Dans la nouvelle configuration qui émerge avec l'autonomie des universités et leurs aspirations légitimes à mettre chacune en œuvre une programmation scientifique qui les distingue, l'InSHS possède avec les sections du CoNRS un dispositif d'observation étendu, diversifié et compétent qui permet de travailler à une coordination nationale efficace de l'ensemble du dispositif de recherche.

Pour remplir sa mission et travailler à ce que les programmes de recherche ayant un intérêt scientifique et une portée sociétale puissent être menés¹⁵, l'InSHS dispose principalement de deux moyens d'action : les recrutements et l'organisation des unités de recherche. Du côté des recrutements, son rôle est double : tout d'abord, il doit s'assurer qu'à travers les projets poursuivis par tous les partenaires de l'ESR, et notamment les universités, tous les champs de la connaissance sont couverts. Autrement dit, il doit faire en sorte qu'aucune discipline scientifiquement viable ne disparaisse faute d'étudiants ou de priorité éducative. Il doit aussi faire en sorte que des champs de recherche nouveaux puissent émerger, en conséquence de l'évolution des connaissances et des techniques ainsi que des

¹³ Cf. site de l'alliance Athena. On notera au passage que notre opposition au développement d'Athena porte moins sur des désaccords quant à l'importance des SHS et les moyens à leur accorder, que sur la nature de cette instance et la façon dont son développement contribue de fait à affaiblir l'InSHS.

¹⁴ Pour reprendre les termes de la Contribution commune de la direction du CNRS et de la représentation du Comité national de la recherche scientifique (C3N), « Une nouvelle ambition pour la recherche » aux Assises de l'ESR – 17 nov. 2012, disponible sur le site:

http://sauvonslarecherche.fr/sites/sauvonslarecherche.fr/IMG/pdf/Ambition_Recherche_CNRS_C3N.pdf

¹⁵ Conformément à la mission qui est toujours la sienne, malgré les nombreuses réformes que le système d'ESR a connues ces dernières années : « d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays ». (Décret n°2007-195 du 12 février 2007, art.2).

transformations de nos sociétés, de leur environnement et des questions qu'elles se posent. Un travail est en cours à l'InSHS, comme dans l'ensemble du CNRS, afin d'identifier les disciplines et les champs de recherche pour lesquels le CNRS se doit de recruter des personnels, puisque les universités ne seront pas en mesure de le faire¹⁶. Dans ce cas, certaines formes de profilage des postes mis au concours peuvent se révéler justifiées, mais il est alors essentiel que les sections du Comité National et le Conseil scientifique de l'Institut jouent pleinement leur rôle dans la détermination des priorités correspondantes. L'InSHS doit aussi continuer de recruter des personnels dans tous les domaines des SHS, y compris ceux qui sont bien présents dans les universités, conformément au modèle de complémentarité des statuts des personnels de la recherche évoqué précédemment. Dans ces domaines, aucune forme de « fléchage » ou de « coloriage » ne doit biaiser les concours et la sélection ne doit reposer que sur la qualité des travaux et du projet de recherche.

L'autre mode principal d'intervention de l'InSHS est l'organisation des unités de recherche. La forme principale prise par ces unités est celle de l'unité mixte de recherche dans laquelle collaborent toutes les catégories de personnels de la recherche. Ces UMR ont su organiser le travail collectif en SHS, où la dimension individuelle de la recherche (dans la définition comme dans la conduite de projets de recherche) a joué et continue de jouer un rôle moteur pour nombre de domaines. Car ces collectifs sont essentiels à la qualité et à la vivacité de la recherche : ce sont eux, beaucoup plus que les évaluations externes et la mise en compétition des individus et des équipes, qui stimulent les personnels de la recherche et les conduisent à donner le meilleur d'eux-mêmes. Et c'est particulièrement vrai là où l'activité de recherche elle-même est très individuelle et où les chercheurs et enseignants chercheurs peuvent rester isolés. Les UMR ne fonctionnent pas en « mode projet » mais servent au contraire de creuset à la construction des collectifs qui permettent de faire émerger des projets. Elles sont régulièrement évaluées et font l'objet tous les 5 ans d'une contractualisation – et donc d'une possible dé-contractualisation – entre le CNRS et ses partenaires. C'est pourquoi l'UMR a constitué et doit continuer de constituer un label « qualité » dans le système de recherche français : le degré d'exigence dans la qualité des productions de l'unité et le caractère innovant de ses projets doivent rester élevés et c'est très largement ainsi que le CNRS a contribué au succès de la recherche française, notamment en SHS.

L'InSHS peut être amené à conserver des unités propres pour garantir le développement d'une recherche de grande qualité dans les domaines où il n'y a plus guère de collègues enseignants-chercheurs. De la même façon, rien n'oblige des équipes ou des institutions, des universités notamment, à choisir l'UMR comme mode d'organisation : les équipes d'accueil – les EA, centres de recherche purement universitaires – voire des départements peuvent servir de cadre au développement d'une recherche de grande qualité pour laquelle la contribution du CNRS ne leur apparaît pas nécessaire. Cela n'empêche pas l'InSHS, aidé par la connaissance très fine dont disposent les sections de l'ensemble des domaines de recherche en SHS, y compris des équipes voisines des UMR dont elles évaluent les travaux, d'en tenir compte dans son travail de coordination nationale. Surtout, le système n'a rien de figé puisqu'une EA ou un département peut toujours choisir de déposer un projet d'UMR – ou demander à rejoindre une UMR déjà constituée

Outre le fait de contribuer à l'organisation des collectifs de recherche nécessaires à la vitalité de l'activité scientifique et d'entretenir le label de qualité pour les équipes qui veulent s'y mesurer, l'InSHS a aussi vocation à organiser les liens, la circulation, la coopération entre les personnels de la recherche (EC, C et IT) travaillant localement au sein des établissements d'enseignement supérieur. Un des risques afférents à l'autonomie des universités est la mise en compétition des sites universitaires et avec elle, une forme de réduction des possibilités de collaboration entre chercheurs, ingénieurs et surtout enseignants chercheurs ne relevant pas des mêmes communautés universitaires.

¹⁶ Cf. le texte sur les valeurs ajoutées du CNRS aux SHS, préparé par la direction de l'InSHS, en cours d'achèvement.

S'il n'est pas pensable que les 86 universités françaises¹⁷ offrent les conditions d'une recherche de grande qualité dans tous les domaines, il est essentiel cependant que toutes (ou toutes celles qui demeureront dans le cadre des regroupements que vont initier les CUE : communautés d'universités et d'établissements) permettent une production de recherche de qualité dans certains domaines et, hors de ces domaines, offrent à leurs personnels l'opportunité d'une insertion de recherche satisfaisante. Les EC, mais aussi les C, les I et les D et post-D dispersés dans des universités, doivent avoir la possibilité de travailler en synergie avec les spécialistes de leur champ appartenant à d'autres universités. L'InSHS doit organiser et financer des formes de mise en réseau des personnels de la recherche à l'échelle nationale par-delà leur appartenance locale et le CNRS doit réfléchir à la façon de développer les cadres et les moyens de ces collaborations, comme il le fait déjà avec les GDR mais au-delà, en pesant de tout son poids pour contrer les effets négatifs de la mise en concurrence des universités et des sites. L'InSHS doit créer les moyens de contribuer au développement d'une recherche SHS de qualité sur l'ensemble du territoire et de mettre en réseau des équipes partageant des objets communs sur différents sites à l'échelle nationale.

¹⁷ L'Enseignement Supérieur français est composé de : 86 universités, 74 publiques et 12 privées ; 2200 établissements comportant des SHS ; 449 Classes préparatoires aux grandes écoles ; 1509 écoles du supérieur dont : 232 écoles d'ingénieurs, 210 écoles de commerce, 5 ENS, 22 écoles d'architecture, 235 écoles Arts et Culture, 406 écoles de formations paramédicales hors universités, 217 écoles de formations à des métiers du social.

Pour en finir avec l'uniformisation portée par les politiques scientifiques

Les sciences de l'homme et de la société passent souvent pour des disciplines « à part ». Nombre des décisions qui sont appliquées aux SHS semblent de fait avoir été élaborées et développées à d'autres fins, à tout le moins pour d'autres domaines de recherche. Les SHS étant intrinsèquement diverses, l'inadéquation de ces politiques est ressentie de façon plus ou moins brutale dans certaines disciplines. C'est donc plus largement l'idée même de standard optimum dans la gestion des unités et des activités de recherche qu'on pourrait discuter. En voici quelques exemples.

Au cours des dernières décennies, les unités de SHS ont été l'objet de politiques de regroupement afin de ne pas tomber en dessous de ce qu'il est convenu d'appeler la « taille critique » – dont un élément central est le nombre d'agents CNRS, C et IT, affectés à l'unité. Et l'InSHS est régulièrement pointé du doigt comme l'institut dont relève le plus grand nombre d'unités de recherche et dont les personnels sont le plus dispersés. C'est d'autant plus vrai que le nombre d'agents CNRS en SHS a chuté depuis une dizaine d'années, alors que celui d'autres départements du CNRS augmentait. Or de fait, les projets de recherche en SHS rassemblent des effectifs bien inférieurs à ceux de la plupart des sciences expérimentales, quand il ne s'agit pas de projets individuels. En conséquence, les centres de recherche qui servent de terrain à ces projets n'ont pas nécessairement à être gros. De nombreux projets peuvent fonctionner avec une petite équipe resserrée alors que des équipes élargies peuvent donner lieu à des dés-économies d'échelle, en particulier quand il s'agit de mettre en commun les moyens d'équipes qui travaillent de façon très différente¹⁸. Pourquoi vouloir imposer une taille critique aux UMR et regrouper de façon plus administrative que scientifique (voire fermer) celles qui tombent en dessous, sinon pour rapprocher le nombre et la taille moyenne des UMR en SHS de ceux des autres instituts ?

Les formats de publication, et plus précisément le rôle, dans la production scientifique, des articles qui paraissent dans les revues internationales à comité de lecture, ont fait couler beaucoup d'encre. Si, pour certaines des disciplines de SHS comme l'économie ou la science du langage, les articles sont effectivement le vecteur principal de la communication scientifique, le livre conserve une place fondamentale pour beaucoup d'autres. Publié chez des éditeurs et dans des collections faisant l'objet d'une direction de qualité, il reste le vecteur essentiel de diffusion des recherches approfondies, de longue haleine, notamment sous forme de monographie substantielle sur des données inédites ou d'édition critique de textes fondamentaux qui constituent ensuite des références sur le long terme, au plan national et international. Le livre est pour ces disciplines un moment fort dans la carrière scientifique. Les types de publications prises en compte dans les évaluations individuelles et collectives tendent à négliger ce fait et orientent dès lors l'activité des chercheurs plus jeunes vers d'autres formats de publication, et notamment l'article dans une revue internationale à comité de lecture. Cet effet est renforcé par la place particulière faite à l'anglais comme langue de publication. Là aussi la diversité règne au sein même des SHS. Certains domaines de recherche, en fonction notamment du modèle et du degré d'internationalisation qui est le leur, publient majoritairement en anglais ; d'autres à l'inverse préservent avec profit la spécificité des modes d'appréhension de la réalité attachée à chaque langue et notamment au français. Ils tiennent à la pluralité linguistique d'expression, du simple fait que les idées et les résultats ne s'énoncent pas de la même manière selon les cultures nationales. A ce titre, une simple traduction ne peut remplacer une adaptation raisonnée faite par l'auteur lui-même. Là aussi, optimiser le travail scientifique voudrait qu'on refuse un modèle unique et que chaque communauté puisse avoir recours aux modalités de publication qui conviennent le mieux aux types de connaissances qu'elle produit, au type de lectorat qu'elle vise et à la structuration des réseaux, notamment internationaux, qui sont les siens. En outre, cela permettrait de mettre à distance l'évaluation bibliométrique, telle qu'elle est mise en œuvre dans certaines disciplines

¹⁸ Pour autant, il est tout à fait regrettable que la petite taille de certaines équipes soit due à des conflits personnels qui rendent impossible sur un même site la collaboration de chercheurs travaillant sur des objets et/ou des disciplines proches.

expérimentales, au profit d'une évaluation fondée non point sur le nombre mais sur le contenu des productions académiques.

La thèse de doctorat est un autre exemple de ces activités de recherche où les jeunes chercheurs de SHS se heurtent à une norme qui ne correspond pas à la réalité de l'activité qui est la leur. Le modèle de la thèse en trois ans convient sans doute à des domaines de recherche faisant fonctionner collectivement des projets scientifiques, souvent à fort potentiel de valorisation et de transfert industriel, à l'aide de contrats doctoraux portant sur des sujets de thèses clairement délimités, qui sont autant de briques dans un projet global conçu et maîtrisé par le laboratoire. En revanche, il s'avère contreproductif pour les thèses portant sur des sujets exploratoires, individuels, qui nécessitent un terrain approfondi en France ou à l'étranger et un temps suffisant pour faire aboutir un cheminement intellectuel complexe et innovant, notamment quand ils exigent l'apprentissage d'une langue locale. C'est le cas dans les disciplines interprétatives où la thèse doit pouvoir demeurer un projet qui permet à l'initiative individuelle du/de la doctorant.e de jouer un rôle déterminant dans la construction de l'objet de recherche et au cours duquel s'acquiert la maturité intellectuelle. Pourtant le modèle de la thèse financée sur trois ans et terminée dans ce délai cherche à s'imposer, en particulier par le biais des indicateurs pris en compte dans l'évaluation des écoles doctorales (flux des entrants et des sortants). Dans la pratique, une thèse réalisée en quatre ou cinq ans s'avère plutôt la norme dans de nombreuses disciplines, et pas seulement pour les sciences de l'homme et de la société. On saluera au passage le développement récent des écoles doctorales qui ont heureusement contribué à limiter, dans nos disciplines, certains abus relatifs à l'encadrement des thèses (cas d'enseignants prétendant diriger plusieurs dizaines de thèses, de tête-à-tête doctorant.e/directeur/riche de thèse parfois délétère et de réinscriptions en thèse incontrôlées et parfois abusives pour le bien-être du/de la doctorant.e). Elles ont enrichi le cursus doctoral par des enseignements utiles aux jeunes chercheurs et créé des collectifs de travail dès le niveau de la thèse.

Le vivier de bons candidats en SHS est varié et il ne faudrait pas uniformiser les doctorant.es en n'inscrivant plus en thèse, comme la proposition en est parfois faite, que les doctorant.es financés. Si le doctorat constitue un diplôme professionnalisant destiné à accéder aux professions de l'enseignement supérieur et de la recherche, il joue aussi un rôle dans la formation par la recherche de certaines professions (enseignants, juristes, psychologues, fonctionnaires d'Etat ou territoriaux des filières culturelles...). Cette variété dans la situation des doctorant.es est aussi un facteur de diffusion des résultats de la recherche et de la culture scientifique. L'inscription en thèse doit rester largement ouverte à toutes les catégories de bons candidats, quels qu'ils soient, pourvu que, dûment informés des fortes restrictions pesant sur les carrières universitaires, ils prennent avec leur directeur/riche de thèse, et en accord avec leur école doctorale et le/la directeur/riche de leur laboratoire, la décision de se lancer ou non dans une telle entreprise. Cette ouverture est aussi une ouverture internationale puisque la possibilité de s'inscrire en thèse, indépendamment des possibilités de financement, attire dans nos écoles doctorales, en SHS, des étudiants étrangers de grande qualité. Elle doit donc être maintenue. D'ailleurs, on peut se demander si des thèses trop vite achevées ne nuisent pas à la valorisation du doctorat français, diplôme qui devrait, comme cela se passe dans la plupart des grands pays occidentaux, ouvrir l'accès à des carrières dans des branches professionnelles de haut niveau et pas seulement à l'enseignement et à la recherche.

La généralisation du financement des recherches par appel à projets génère aussi des formes de standardisation qui sont inégalement appropriées à tous les domaines de recherche, notamment en SHS. On ne saurait nier que ces financements ont eu des effets positifs, notamment parce qu'ils ont effectivement produit une nette augmentation des moyens dans certaines disciplines et qu'ils ont contribué à une certaine autonomisation des jeunes chercheurs par rapport à leurs aînés. On pourrait aussi détailler les effets négatifs qui sont à l'origine des nombreuses prises de position contre ce mode de financement, et tout particulièrement le temps considérable perdu à déposer des projets et, le cas échéant, à les administrer, ainsi que la dramatique précarisation des personnels. Mais ce que nous voulons également faire valoir ici, c'est le fait que ces appels à projets tendent à imposer des formats de recherche particuliers : le financement est prévu pour des équipes plus que pour des individus, les

termes sont courts – maximum 5 années –, l'utilisation de moyens techniques est recommandée, le financement encourage la multiplication des colloques et des publications associées, qu'il faut organiser le plus souvent avant la fin réelle du projet pour tenir dans les délais du contrat de financement. Les contraintes qui pèsent sur l'utilisation des budgets – sur la part qu'on peut utiliser pour des missions, ou des dépenses en personnels par exemple – sont telles qu'elles poussent les candidats à prévoir des opérations qui ne sont pas toujours nécessaires à la réalisation de leur projet.

On peut objecter que rien n'oblige un.e chercheur/se ou un.e enseignant.e-chercheur/se à déposer une demande de financement : et pourtant force est de reconnaître que la pression existe, ne serait-ce que parce que les unités en viennent à être évaluées aussi en fonction des contrats dont elles disposent, voire même des projets déposés. Pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs, déposer des projets de recherche pour financement est devenu une activité attendue, au même titre que publier et enseigner. Or indépendamment du temps qu'ils perdent dans cette activité, on peut redouter dans le moyen terme les effets du formatage de la recherche par ce type de projets. Ce qui a été demandé par la communauté scientifique lors des Assises de l'ESR en particulier, ce n'est pas la diminution de ces financements par appel à projet, mais bien le rééquilibrage des modes de financement de la recherche, autrement dit, un transfert du budget de l'ANR vers les organismes de recherche, et notamment le CNRS. Dans le cas des SHS, l'objectif est de doter l'InSHS des moyens pour mettre en œuvre une politique scientifique propre et de renflouer les crédits récurrents des équipes. Ainsi les UMR pourraient directement et de façon plus réactive financer les recherches qui demandent peu de moyens (notamment celles qui ne nécessitent pas l'embauche de personnels précaires) et diversifier ainsi les montants des financements et leur durée pour accompagner la diversité de la recherche. Les premiers éléments d'information sur le budget du CNRS laissent malheureusement à penser que, contrairement à 2013, la diminution du budget de l'ANR en 2014 ne profitera pas au CNRS¹⁹. A la place, on voit se profiler des incitations fortes pour aller « décrocher » des financements européens, lesquels, qu'il s'agisse de projets collaboratifs ou individuels (ERC ou bourses Marie Curie), imposent aux chercheurs des rigidités et des formats d'action encore beaucoup plus décalés que les contrats ANR par rapport aux besoins de la plupart des projets de SHS. Sans parler des incitations qui commencent à poindre pour solliciter d'éventuels financements régionaux. Or la pratique de ces dernières années montre que les régions sont essentiellement sensibles à des projets courts et à fort impact économique immédiat (industriel ou touristique) susceptibles de pourvoir à l'emploi ou d'attirer des touristes.

Évoquons un dernier élément pour lequel les SHS doivent revendiquer une certaine différence à l'égard des autres disciplines scientifiques : les infrastructures de recherche. Le développement des technologies numériques et de communication a rendu indispensable la mise en place de structures et de moyens propres à accompagner la mutation afférente des disciplines de SHS : le stockage numérique des données et le développement d'outils de traitement correspondant change la donne dans beaucoup de domaines de recherche. Le choix qui a été fait de créer des TGIR – très grandes infrastructures de recherche – a permis de réserver des moyens pour accompagner cette mutation. Ce choix se trouve renforcé par les décisions prises au niveau européen. Pour autant, les difficultés que connaissent les TGIR de SHS peuvent conduire à s'interroger sur une possible inadéquation entre la notion de TGIR et les besoins qui sont ceux des SHS pour réaliser la transition requise par la révolution numérique. Les infrastructures en SHS ont comme caractéristique de n'être que partiellement des équipements : ce sont surtout des femmes et des hommes très qualifiés, autrement dit, des emplois au moins autant que du matériel. Ce sont aussi des procédures et des structures en création, intrinsèquement évolutives. En ce sens, elles supposent beaucoup de concertation, les pratiques et standards devant nécessairement émerger des pratiques scientifiques elles-mêmes, et donc inclure fortement les acteurs sur le terrain. La complémentarité et la mise en cohérence d'approches

¹⁹ Ainsi le temps perdu à concevoir des projets a toutes les chances d'augmenter puisque la diminution du budget de l'ANR a commencé de se traduire par une baisse très nette du taux de succès des projets déposés. La baisse du budget de l'ANR serait favorable à l'évolution de l'activité de recherche en SHS si elle se traduisait par un accroissement correspondant des budgets des organismes et des laboratoires. Mais il n'en est rien, et les effets pervers de ce mode de financement risquent donc d'être amplifiés à très court terme.

bottom-up et *top-down* sont, sur cette question, particulièrement nécessaires. L'InSHS doit jouer un rôle important dans la mise en relation des divers acteurs en garantissant l'implication des communautés dans la définition des objectifs et des pratiques des TGIR, et ne pas apparaître comme le seul opérateur de ces équipements. Cela suppose donc qu'un rôle important soit confié aux conseils scientifiques des TGIR, dans le pilotage et la définition de leurs objectifs ainsi que dans l'évaluation de leurs retombées. Il faut veiller à la stabilité financière et structurelle et à la visibilité accrue des TGIR des SHS, et inventer les structures propres à les piloter : les unités supports de ces infrastructures ne peuvent être comprises comme des unités habituelles.

Une politique internationale pour les SHS : pour plus de souplesse et de transparence dans l'attribution des moyens

Une stratégie nationale suppose aussi un positionnement à l'international : la stratégie d'accompagnement de la diversité qu'on attend du CNRS au niveau national a son équivalent au niveau international. Là encore, et sans revenir sur le fait que de plus en plus d'universités conçoivent et mettent en œuvre leur politique à l'international, le CNRS et l'InSHS semblent particulièrement bien placés pour offrir à l'ensemble des acteurs de la recherche française des cadres appropriés à l'internationalisation de leur activité. Rappelons que la capacité du CNRS d'attirer des candidatures du monde entier et de maintenir un fort taux de recrutement de chercheurs étrangers – au sens où ils ont été formés dans des institutions non françaises – reste un atout important qu'il convient de préserver, d'autant que cela n'est pas le cas à l'université où les candidats comme les recrutés restent essentiellement nationaux.

L'InSHS s'est mobilisé en faveur de la participation des chercheurs et enseignants chercheurs français aux appels à projets européens. Cette participation tend à baisser depuis quelques années. Les raisons en sont diverses ; la multiplication du financement ANR et la simplicité relative d'administration des dossiers et des projets ANR par comparaison avec les projets européens contribuent à cette explication. Quoi qu'il en soit, le CNRS a développé dans les délégations les capacités d'aide au montage de projets et l'InSHS a complété le dispositif en organisant des auditions blanches pour les candidats aux financements ERC. On ne peut que souhaiter que ces dispositifs soient maintenus, et qu'ils soient mis largement à la disposition de la communauté scientifique, autrement dit indépendamment du statut des porteurs de projet et des institutions qui les gèrent. Parmi les raisons mises en avant par les chercheurs quand ils justifient leur décision de ne pas ou ne plus souhaiter candidater à un appel à propositions européen, la rigidité de l'administration de ces projets vient en bonne place, tant pour ce qui est des productions scientifiques annoncées que pour l'administration et la comptabilité. Il faut que les autorités françaises, et le CNRS en particulier, s'organisent avec leurs homologues européens pour influencer plus largement sur ces dispositifs et rendre leur administration plus cohérente avec l'activité de recherche.

Au nombre des moteurs de l'internationalisation, la reconnaissance scientifique de la recherche menée en langue française joue un rôle important. La direction de l'InSHS a choisi d'investir massivement dans la traduction en anglais des revues institutionnelles des différentes disciplines, sans qu'elles cessent pour autant d'être publiées d'abord en français, afin de rendre accessible à la communauté internationale une recherche menée originellement selon les standards des milieux scientifiques français. Outre le fait que toutes les disciplines de SHS ne disposent pas d'une unique revue institutionnelle indiscutée, loin s'en faut, et que choisir la revue qui rend le mieux compte des avancées d'une discipline n'est pas simple, cette politique semble extrêmement coûteuse pour des résultats qui sont loin d'être garantis : le pari ne sera gagné que si les versions anglaises sont suffisamment achetées en ligne pour qu'au bout de quatre ou cinq ans, le soutien de l'InSHS puisse être retiré sans que la traduction cesse. Si le résultat espéré n'est pas atteint, on aura concentré en vain toute l'aide à la traduction sur quelques revues, sans que ce choix n'ait d'ailleurs jamais été vraiment discuté. La mise en œuvre de cette politique s'est faite, en outre, au détriment d'un autre moteur possible de l'internationalisation, à savoir l'aide à la publication des travaux des chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs dans les grandes revues internationales. Cela suppose de mettre à leur disposition les moyens dont ils ont besoin pour traduire ou réviser leurs textes.

Une grande partie de l'effort investi par l'InSHS en faveur de l'internationalisation passe par les UMIFRE – unités mixtes du MAE et du CNRS – et les UMI – unités mixtes avec des institutions d'enseignement supérieur à l'étranger. Les UMIFRE sont soumises à l'avis de deux conseils scientifiques : celui du MAE et du CNRS. Cette double tutelle n'est pas sans poser des problèmes, notamment pour ce qui est de la gestion. Soumises à des règles comptables peu adaptées aux objectifs et aux stratégies du CNRS, ces UMIFRE ont parfois du mal à faire fonctionner les projets qu'elles

peuvent obtenir par ailleurs (ANR, etc.). Le CNRS aurait donc peut-être avantage à définir un cadre de fonctionnement comptable adapté aux exigences de la recherche internationale.

Les UMIFRE sont indispensables à la création de dynamiques de collaboration et de production scientifique avec les milieux universitaires des pays accueillants. Il serait toutefois souhaitable que l'élaboration de la politique internationale ne soit pas uniquement le pré gardé de la direction des affaires internationales du CNRS et de la direction de l'Institut : le comité national devrait y participer de façon plus active. Ainsi, la création des UMI fait rarement l'objet de discussions approfondies au Comité national. De même le volant des quatre-vingt-dix affectations annuelles de chercheurs, enseignants chercheurs et ingénieurs dans les UMIFRE mériterait plus de transparence et ces affectations devraient être décidées en accord avec les sections du comité national.

Parallèlement, l'effort de l'InSHS pour mettre en œuvre d'autres formes de soutien à l'internationalisation avec le nouveau dispositif d'appel à propositions pour un soutien à la mobilité sur la base des projets et invitations des chercheurs, doit être prolongé ; de même que doivent l'être les moyens mis dans la création des LEIA (Laboratoires européens ou internationaux associés) et GDREI (Groupes de recherche européen ou international). Mais là encore, le Comité national doit participer aux décisions qui concernent ces dispositifs. Au-delà, il serait souhaitable que la discussion entre la direction de l'Institut et les instances compétentes du CoNRS porte pleinement sur le contenu des programmes et actions mis en œuvre sur chaque région du monde, et ce d'autant plus que les « aires culturelles » font partie des priorités scientifiques affichées par l'InSHS.

Conclusion : Les SHS ont besoin d'une politique différente et la France a besoin des SHS

Ce rapport prend à rebours les orientations politiques qui s'imposent aux personnels de la recherche en sciences de l'homme et de la société depuis quelques années. Il insiste sur le fait que l'utilité des SHS ne peut qu'accessoirement être mesurée par les valorisations qu'on peut en faire. Il justifie le recrutement des chercheurs à plein temps et à vie, et plus largement valorise la combinaison que forment les enseignants chercheurs, les ingénieurs, les chercheurs, les doctorants et les post-docs qui collaborent au sein des UMR et sur laquelle repose la qualité de la recherche française. Il propose une simplification du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en ne conservant que les acteurs principaux – au premier chef le CNRS et les universités – et en laissant de côté la structure supplémentaire que constitue l'Alliance Athena. Un des arguments en faveur de l'action de l'InSHS comme garant d'une stratégie nationale pour les SHS est la capacité du CNRS à mobiliser les membres du Comité national de la recherche scientifique au service d'une politique fine d'articulation des actions de toutes les parties ; encore faudrait-il qu'il en use. Ce faisant, le rapport prend position pour un mode de direction de la recherche qui fait place au conseil, à la délibération, à la mobilisation la plus large possible des communautés, et pour une action du CNRS qui tourne le dos au corporatisme. Définir une politique scientifique et mettre en œuvre une stratégie nationale pour les SHS ne peut pas se réduire à du pilotage thématique et disciplinaire, qui plus est en fonction de priorités définies loin des laboratoires. Les SHS, comme les autres disciplines scientifiques, ont besoin de liberté pour être productives. Si cette liberté doit, comme partout, être régulée, elle ne doit pas l'être par l'application de normes et de procédures standardisées, aveugles aux besoins qui sont ceux de l'activité scientifique telle qu'elle se pratique en SHS, c'est à dire selon des modalités diverses mais qui supposent la plupart du temps des formes longues, à la fois individuelles et collectives, de maturation.

Ce rapport est donc aussi un plaidoyer pour une approche diversifiée de la recherche et une adaptation plus fine de ses modalités d'administration et de gestion à ce qui se pratique dans les laboratoires. Il fait écho aux demandes de simplification des structures et des niveaux d'intervention politique qui ont marqué les Assises de l'ESR et recommande de faire confiance à la collaboration des personnels de la recherche pour mener à bien leurs projets, une confiance particulièrement nécessaire notamment en ces temps de réduction budgétaire. Il reste qu'aucune stratégie ne pourra sauver les SHS si les moyens, en personnels statutaires et permanents notamment, ne sont pas là. Il s'agit d'un choix politique. En temps de crise économique, la tentation est forte de ne plus investir que dans les domaines dont la valorisation économique et financière est facile à anticiper. Si n'est pas le cas avec les SHS, ou sinon de façon marginale, ce sont elles, en revanche, qui fournissent, dans la forme et dans le fond, les éléments nécessaires à l'éducation d'une communauté de citoyens responsables, capables d'affronter les questions qui se posent à eux. Avec la part de gratuité qui est la leur, et leur besoin de liberté, elles contribuent directement au potentiel humaniste et démocratique des sociétés comme les nôtres. C'est pourquoi, en période de crise, la recherche en particulier et la société en général ont besoin plus que jamais des SHS.

Paris, août 2013.